

(Remplir ce formulaire pour transférer entre Fonds de la même catégorie ou pour reclasser des Parts)

1. Numéro de contrat

Numéro de contrat _____

Numéro de compte du distributeur _____

2. Renseignements sur le titulaire

Nom du titulaire (nom, prénom, deuxième prénom) _____

Nom du cotitulaire (nom, prénom, deuxième prénom) _____

3. Transferts de fonds

Si des directives sont fournies pour une reclassification, veuillez remplir la section Reclassements à la page suivante.

Pour les transferts de frais d'acquisition reportés (FAR) à des frais d'acquisition initiaux (FAI), veuillez remplir le Formulaire de demande de changement de FAR à FAI relative aux Séries SunWise Essentiel et SunWise Essentiel 2.

Remarque : les transferts de fonds des frais d'acquisition initiaux (FAI) aux frais d'acquisition reportés (FAR) ne sont plus autorisés.

Transfert sortant				Transfert entrant			
CODE DE FONDS	\$	%	Parts	CODE DE FONDS	\$	%	Parts
Plan systématique par défaut pour les transferts					PPA/PRA/PTI		
Transfert complet (niveau fonds)					Est arrêté sur le fonds source		
					Se poursuit sur le fonds cible		
Transfert partiel (niveau fonds)					Se poursuit sur le fonds source		

Veuillez sélectionner l'une des trois options suivantes pour modifier la valeur par défaut du plan systématique ci-dessus :

Poursuivre le plan systématique existant sur le ou les fonds actuels.

Arrêt du plan systématique.

Changement des instructions du plan systématique fournies dans la lettre de directives ci-jointe.

Frais de modification : _____ % (jusqu'à 2 %) Les frais de changement ne sont pas autorisés sur les parts de catégorie de revenu

4. Programmes de transfert systématique

Si vous souhaitez que votre transfert de fonds se fasse systématiquement, veuillez remplir cette section.

Fréquence

Hebdomadaire

Bihebdomadaire (toutes les 2 semaines)

Trimestrielle

Annuelle

Mensuelle

Bimestrielle (tous les 2 mois)

Semestrielle

Date de début : _____

5. Reclassements

L'option de reclassement à la catégorie Revenu n'est plus autorisée. Le reclassement de la catégorie Revenu à la catégorie Succession ou Placement est toujours autorisé.

Les reclassements ne sont pas autorisés une fois que l'option b de paiement de la rente viagère a été choisie.

Reclassement complet Reclassement partiel _____ \$

Reclassement de :	Reclassement à :
Catégorie Placement	Catégorie Placement
Catégorie Succession	Catégorie Succession
Catégorie Revenu	

Remarque :

- **Les reclassements qui abandonnent la catégorie Placement** seront traités à la valeur marchande affectant votre base de prestations de décès et votre base d'échéance du contrat.
- **Les reclassements qui abandonnent la catégorie Succession** seront reportés à votre base de prestations de décès et à votre base d'échéance du contrat. Si vous vous reclassiez à la catégorie Placement, la prestation de décès est réduite à 75 %.
- **Les reclassements qui abandonnent la catégorie Revenu** seront traités comme des paiements du MRV aux fins de la PRGV. La base de prestations de décès et la base d'échéance du contrat seront reportées. Si vous vous reclassiez à la catégorie Placement, la prestation de décès est réduite à 75 %.

Reclassement à partir de				Reclassement à			
CODE DE FONDS	\$	%	Parts	CODE DE FONDS	\$	%	Parts
Plan systématique par défaut pour les reclassifications					PPA/PRA/PTI		
Reclassement complet (niveau du fonds)					Arrête tous les plans systématiques		
Reclassement partiel (niveau fonds)					Se poursuit sur le fonds source		

Veuillez sélectionner l'une des trois options suivantes pour modifier la valeur par défaut du plan systématique ci-dessus :

- Poursuivre le plan systématique existant sur le ou les fonds actuels
- Arrêt du plan systématique
- Changement des directives du plan systématique fournies dans la lettre de directives ci-jointe

Frais de modification : _____ % (jusqu'à 2 %) Les frais de changement ne sont pas autorisés sur les parts de catégorie de revenu

6. Service de protection du MRV (pour les clients ayant des parts de catégorie de revenu existantes seulement)

CI ajoutera le service de protection du MRV pour s'assurer que les retraits dans votre catégorie de revenu ne dépassent pas votre MRV.

Pour supprimer ce service, veuillez cliquer ici

7. Demandes de changement de bénéficiaire

Pour les contrats signés au Québec, la désignation d'un conjoint (marié ou de fait) comme bénéficiaire est irrévocable, sauf si le titulaire coche la case « révocable » ici : révocable

Pour l'option de flux de rentrées Deux vies dans le cadre des régimes enregistrés, vous devez désigner votre conjoint comme seul bénéficiaire principal. Si une personne autre que le conjoint est désigné bénéficiaire, cela entraînera l'annulation des paiements du MRV au décès du titulaire/du rentier.

Nom(s) du bénéficiaire principal	Lien ¹	Part (%)	Nom(s) du bénéficiaire subsidiaire (pour la part adjacente)	Lien ¹
Total (100 %)				

¹ La relation du bénéficiaire est avec le rentier dans toutes les provinces sauf le Québec. Au Québec, la relation est avec le titulaire.

Si le ou les bénéficiaires décèdent avant le ou les rentiers, ou le cas échéant, le dernier rentier survivant dans le cas des conjoints rentiers, un bénéficiaire subsidiaire pour la part de ce bénéficiaire, s'il est toujours vivant au décès du rentier, recevra la part de ce bénéficiaire de la prestation de décès. Si aucun bénéficiaire subsidiaire pour cette action n'est nommé ou n'est vivant à ce moment-là, cette action sera payable au titulaire ou, si le titulaire était le rentier, à la succession du titulaire décédé.

8. Autorisation du titulaire (obligatoire)

Si vous souhaitez faire le choix du MRV de 55 ans, veuillez remplir la section 3 sur le billet de commande de retraits de la Série SunWise Essentiel et la Série SunWise Essentiel 2.

Votre signature ci-dessous confirme que vous comprenez ce qui suit :

- tous les effets possibles que l'opération demandée aura sur votre contrat
- qu'une ou plusieurs des transactions que vous avez demandées dans le présent formulaire peuvent avoir un effet négatif sur votre prestation à l'échéance, votre prestation de décès et votre PRGV
- pour la catégorie de revenu, les unités reclassées hors du contrat seront considérées comme un retrait anticipé, si elles sont effectuées avant la date d'admissibilité au MRV² et comme un paiement MRV réduisant vos droits pour l'année, si elles sont effectuées après la date d'admissibilité au MRV. Tout montant supérieur au montant du MRV sera considéré comme un retrait excédentaire. La prime de 5 % n'est disponible que dans une année civile si aucun paiement de montant de retrait à vie n'est prélevé.
- pour les échanges, les transferts et les reclassements : par la présente, j'autorise/nous autorisons Placements CI Inc. à acheter/vendre et/ou à transférer des parts de mes/nos contrats conformément aux instructions susmentionnées.
- vous avez lu et accepté les conditions de la **politique de confidentialité de Placements CI Inc** et de la **déclaration de confidentialité de Sun Life** à la fin de ce formulaire.

X _____
Signature du titulaire Date (JJ/MM/AAAA)

X _____
Signature du cotitulaire Date (JJ/MM/AAAA)

X _____
Signature du bénéficiaire irrévocable (le cas échéant)

X _____
Signature de la Deuxième vie

X _____
Signature du représentant autorisé (selon l'autorisation de négociation limitée, le cas échéant)³

² La date d'admissibilité au MRV est le 1^{er} janvier de l'année civile au cours de laquelle le rentier (ou, si le flux de rentrées Deux vies a été sélectionné, le plus jeune entre le rentier et la Deuxième vie) atteint l'âge de 65 ans ou si vous avez choisi le MRV à 55 ans, l'âge de 55 ans.

³ Autorisation de négociation limitée datée de septembre 2010 ou ultérieure au dossier (ne s'applique pas aux conseillers Sun Life)

9. Autorisation du représentant (obligatoire)

À remplir par le représentant.

Votre signature ci-dessous confirme ce qui suit :

- Vous avez reçu des instructions de votre client et vous nous ordonnez d'agir sur la transaction demandée; et vous avez divulgué les effets possibles de la négociation au client.
- Vous comprenez que lorsqu'un client conteste une transaction, tout risque de marché ou coût d'une inversion de la négociation sera la responsabilité du représentant lorsque la signature du client n'aura pas été obtenue.

Nom du représentant

Numéro de courtier et de représentant

X

Signature du représentant

Date (JJ/MM/AAAA)

AVIS SUR L'UTILISATION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS**POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ DE PLACEMENTS CI INC.**

Nous nous engageons à assurer la protection et la confidentialité des renseignements que vous nous confiez. Cet Avis de confidentialité définit la façon dont nous recueillons, utilisons, divulguons, stockons et protégeons vos renseignements personnels.

QUELS RENSEIGNEMENTS PERSONNELS RECUEILLONS-NOUS ?

Nous recueillons les renseignements nécessaires pour créer et pour administrer vos comptes en conformité avec les lois provinciale et fédérale ainsi que nos exigences organisationnelles en matière d'autoréglementation. Nous conservons des enregistrements audio des appels entrants et sortants. Vous pouvez accéder en ligne à l'intégralité de notre Avis sur la politique de confidentialité à l'adresse <https://ci.com/en/legal/privacy>. Si vous choisissez d'interagir avec nous en ligne par le biais de notre portail ou par courriel, nous surveillerons et enregistrons vos renseignements d'utilisation (pour plus de détails, veuillez consulter notre Politique de confidentialité concernant l'utilisation d'internet et d'appareils mobiles à l'adresse <https://ci.com/fr/légal/confidentialité#Politique-de-confidentialité-concernant-l'utilisation-d'internet-et-d'appareils-mobiles>).

DE QUELLE FAÇON RECUEILLONS-NOUS LES RENSEIGNEMENTS ?

Nous recueillons les renseignements directement de vous ou de votre ou vos représentants autorisés, comme votre conseiller financier ou son courtier. Selon la façon dont vous choisissez de faire affaire avec nous, ces renseignements peuvent être recueillis sur des demandes, formulaires, au téléphone, en personne, via Internet, par le biais de votre dispositif mobile ou par toute autre forme de communication.

DE QUELLE FAÇON UTILISONS-NOUS LES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS RECUEILLIS ?

Peu importe la façon dont vous ferez affaire avec nous, nous pouvons utiliser vos renseignements pour :

- Fournir et gérer les produits et services que vous avez demandés, notamment :
 - Ouvrir et administrer votre compte,
 - Vérifier votre identité,
 - Exécuter vos transactions,
 - Enregistrer et vous transmettre le statut du compte,
 - Fournir un service et un soutien personnalisés et
 - Répondre à toute demande ou question que vous pourriez avoir.

II. Comprendre nos clients et développer et adapter nos produits et services en effectuant des analyses de données pour :

- Déterminer le caractère convenable des produits et services que nous vous proposons,
- Déterminer votre admissibilité à certains de nos produits et services ou produits ou services de tiers,
- Communiquer avec vous au sujet des produits et services qui pourraient présenter un intérêt,
- Vous fournir un service et un soutien personnalisés de qualité et
- Effectuer la commercialisation et la publicité aux clients et aux clients potentiels.

III. Respecter les obligations juridiques et réglementaires

- Transmettre toute déclaration fiscale obligatoire,
- Respecter les exigences juridiques, réglementaires et contractuelles, ou par ailleurs permises par la loi,
- S'acquitter des obligations relativement à la lutte contre le blanchiment d'argent et la législation en matière de lutte contre le terrorisme,
- Respecter les obligations en qualité de membre de différentes organismes d'autoréglementation,
- Protéger nos intérêts, y compris le recouvrement de créances que vous pourriez nous devoir, et
- Protéger contre la fraude et autre crime, et gérer le risque, y compris la tenue d'enquêtes et la mise en place de mesures contre la prévention du crime.

DIVULGATION DE VOS RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Les employés ou les représentants autorisés de Placements CI Inc. (« CI ») qui seront responsables des fonctions pertinentes aux objectifs ci-dessus mentionnés, et d'autres personnes que vous autorisez ou que la loi autorise, auront accès aux renseignements personnels contenus dans votre dossier. Nous pourrions partager vos renseignements personnels avec les sociétés affiliées de Financière CI, comme Gestion de patrimoine Assante (Canada) Itée. (« AWM »), CI Conseil Privé S.E.C., (« CIPC »), BBS Securities Inc. (« BBS ») et WealthBar Financial Services Inc. (« WealthBar ») ainsi que leurs filiales administreront et géreront votre compte.

Nous pouvons fournir vos renseignements à des tiers, notamment :

AVIS SUR L'UTILISATION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS suite

- Fournisseurs tiers aux fins de service – Ils ne sont pas autorisés à utiliser ou à divulguer les renseignements personnels pour leur propre marketing ou à d'autres fins. Elles peuvent être situées au Canada ou dans d'autres juridictions ou pays et peuvent divulguer des renseignements en réponse à des demandes valides des gouvernements, des organismes de réglementation, des tribunaux et des organismes d'application de la loi dans ces juridictions ou pays, conformément à la loi applicable dans cette juridiction ou ce pays.
- Aux gouvernements, agences gouvernementales et régulateurs, y compris les organismes d'autoréglementation, lorsque la loi l'exige ou le permet, y compris en réponse à un mandat de perquisition, à une ordonnance judiciaire ou à toute autre demande ou enquête que nous jugeons valable.
- À votre conseiller financier, leur courtier, leurs représentants juridiques ou autres tiers selon vos instructions.
- Aux institutions financières, courtiers en valeurs mobilières et sociétés de fonds communs de placement.
- Pour protéger nos intérêts, nous pouvons divulguer des renseignements à toute personne ou organisation, y compris un organisme d'enquête, afin de prévenir, de détecter ou de mettre fin à l'abus financier, la fraude, les activités criminelles, de protéger nos actifs et nos intérêts, ou de gérer ou régler toute perte réelle ou potentielle ou en cas de violation de l'accord ou de violation de la loi.
- Nous pouvons également divulguer des renseignements pour nous aider à recouvrer une créance que vous nous devez.
- En cas de transfert d'une entreprise, nous pouvons acheter ou vendre une entreprise (ou évaluer ces transactions), ce qui entraînerait l'achat ou la vente de certains renseignements personnels constituant les actifs commerciaux dans le cadre du transfert.
- Nous pouvons transférer des renseignements personnels dans le cadre d'une réorganisation d'entreprise ou d'un autre changement de contrôle de l'entreprise.
- Dans d'autres situations où nous avons votre consentement, par exemple, le partage de vos renseignements avec un titulaire de compte conjoint.

Nous ne vendons ni ne louons pas de listes de clients ni de renseignements personnels à des tiers.

PROTÉGER LES RENSEIGNEMENTS

Nous maintenons des mesures de sécurité physiques, électroniques, technologiques, procédurales et organisationnelles adéquates pour protéger vos renseignements que nous possédons ou contrôlons, contre leur accès non autorisé, leur communication, leur copie, leur utilisation ou leur modification, leur vol ou leur perte. La nature des mesures de sécurité variera en fonction du degré de sensibilité des renseignements personnels recueillis.

ACCÉDER AUX RENSEIGNEMENTS OU LES CORRIGER

Nous nous engageons à faire preuve de transparence et à vous offrir des choix quant à l'utilisation de vos renseignements. Vous pouvez nous aviser de vos choix en vous inscrivant à notre portail client [InfoClientèle] sur www.ci.com et en accédant à la page Préférences en matière de confidentialité. Si vous ne pouvez pas vous inscrire en ligne, vous pouvez en outre contacter notre service à la clientèle au numéro sans frais 1 800 792-9355 ou par courriel à service@ci.com.

Pour accéder à vos renseignements ou pour les corriger, nous vous invitons à accéder à notre service à la clientèle, à notre portail en ligne ou à vos relevés périodiques. Cependant, vous avez le droit, sous réserve de certaines limitations, de demander formellement à revoir ou vérifier vos renseignements personnels, ou à savoir à qui nous les avons divulgués. Pour déposer une demande d'accès officielle, envoyez une demande écrite au responsable de la confidentialité, 15, rue York, Toronto (Ontario) M5J 0A3. Veuillez inclure votre nom complet, votre adresse, votre numéro de téléphone et votre ou vos numéros de compte dans toute correspondance que vous nous envoyez et fournir assez de détails pour nous permettre de saisir les renseignements dont vous avez besoin.

Si vous avez des questions ou des préoccupations au sujet de nos pratiques en matière de protection de renseignements personnels ou de confidentialité de vos renseignements personnels, ou si vous souhaitez modifier vos préférences en matière de confidentialité, veuillez communiquer avec votre conseiller financier ou notre service à la clientèle. Nous nous engageons à résoudre vos questions et vos préoccupations.

DECLARATION DE CONFIDENTIALITE DE LA SUN LIFE

PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Notre raison d'être est d'aider nos Clients à atteindre une sécurité financière durable et un mode de vie sain. Nous recueillons, utilisons et divulguons des renseignements personnels sur vous pour: concevoir et offrir des produits et services pertinents; améliorer votre expérience et gérer nos activités; effectuer nos activités de tarification et d'administration et l'évaluation des dossiers de règlement; assurer une protection contre la fraude, les erreurs et les fausses déclarations; vous renseigner sur d'autres produits et services; satisfaire aux obligations légales et de sécurité. Nous obtenons ces renseignements directement de vous, lorsque vous utilisez nos produits et services, et d'autres sources. Nous conservons vos renseignements de façon confidentielle et uniquement pour la durée nécessaire. Les personnes qui peuvent y avoir accès comprennent nos employés, nos partenaires de distribution (tels que les conseillers), les fournisseurs de services, nos réassureurs et toute personne que vous aurez autorisée. Dans certains cas, à moins que cela soit interdit, ces personnes peuvent être établies à l'extérieur de votre province/territoire. Vos renseignements pourraient alors être régis par les lois en vigueur dans ces endroits. En tout temps, vous pouvez vous informer sur les renseignements contenus dans nos dossiers à votre sujet et, au besoin, les faire corriger. Sauf dans certains cas, vous pouvez retirer votre consentement. Toutefois, cela pourrait nous empêcher de vous fournir le produit ou le service demandé. Pour en savoir plus, lisez notre déclaration mondiale et nos principes directeurs locaux. Pour obtenir un exemplaire, consultez la page www.sunlife.ca/confidentialite ou appelez-nous.